

**COMITE SYNDICAL**  
du 11 mai 2021

**Feuille de route 2021**  
Avancement des travaux des Groupes de Travail

Groupe de travail sur la Gouvernance institutionnelle

A l'heure où il semble que toute décision réellement structurante pour l'avenir institutionnel francilien soit reportée à la prochaine législature, les élus du Forum engagent une démarche cohérente et globale à même d'aboutir sur une réflexion commune sur la gouvernance du Grand Paris. L'objectif de ce travail est de permettre à tous les élus de s'approprier l'histoire, les enjeux et les perspectives de la construction institutionnelle francilienne, et ainsi d'éclairer les débats qui ne manqueront pas de resurgir en perspective de la prochaine législature de 2022.

Cette démarche de culture commune et de réflexion se structure autour de 3 axes :

- **Un axe « analyse »** réalisé avec les agences d'urbanisme (Apur & Institut Paris Région) : travail d'analyse de l'évolution des enjeux prioritaires identifiés notamment lors de la rédaction du « Livre ou-vert » de Paris Métropole en 2012 (logement, inégalités territoriales et sociales, attractivité, pollution, environnement...) et de décrire en quoi les dispositions institutionnelles favorisent ou freinent les avancées.
- **Un axe « rendez-vous »** qui doit permettre d'entendre la position des grands acteurs métropolitains sur les besoins d'évolutions de la construction métropolitaine, notamment de sa gouvernance.
- **Un axe « partage »** avec un événement récapitulatif à l'automne pour célébrer les 10 ans de cette réflexion « l'esprit de Sceaux ».

**I. L'axe analyse**

Une réunion technique est prévue entre le Forum et les agences mardi 4 mai sur les premiers éléments d'analyse. Pour rappel, cet axe repose sur deux parties : l'histoire de la construction métropolitaine et l'évolution des enjeux et des projets.

**1. Histoire de la construction métropolitaine**

L'objectif est de rappeler les étapes principales de la construction institutionnelle métropolitaine et de recontextualiser l'histoire du Grand Paris afin de mettre en perspective la situation actuelle.

Travaux proposés :

- Chronologie commentée de la construction métropolitaine : grandes étapes et dates clés des évolutions institutionnelles ;
- Chronologie commentée des travaux d'études réalisés par les agences avec Paris Métropole puis le Forum métropolitain ;
- Description schématique de l'organisation institutionnelle actuelle, répartition des compétences, échelles, ressources financières, coopérations.

## 2. L'évolution des enjeux et des projets

Il s'agit d'analyser l'évolution des enjeux prioritaires identifiés et mis en regard des réflexions institutionnelles (logement, inégalités sociales et territoriales, attractivité, plus récemment pollution et environnement). Les agences analysent également les différents projets d'envergure métropolitaine qui ont été menés aux différentes échelles, contribuant à la dynamique métropolitaine.

### Travaux proposés :

- Court bilan cartographié des évolutions sociales, démographiques, économiques et urbaines majeures dans le Grand Paris durant les deux dernières décennies. Cette analyse des évolutions ne constitue pas une évaluation du schéma institutionnel existant mais vise à replacer les réflexions sur la construction métropolitaine dans son contexte urbain, social et économique ;
- Analyse des enjeux prioritaires identifiés lors des différentes étapes de la construction métropolitaine (en particulier en 2012, qui apparaît comme une date charnière avec la publication par Paris Métropole de son livre ouVert, qui a précédé le lancement de la phase législative et de réforme institutionnelle) puis leur évolution et les enjeux actuels et émergents ;
- Inventorier les réalisations et projets engagés contribuant à la dynamique métropolitaine aux différentes échelles (Grand Paris Express, JOP 2024, Inventons la Métropole du Grand Paris, Vallée de Seine, Arc de l'innovation, etc.).

Ces éléments donneront lieu à la production d'une note synthétique et illustrée de 20 pages.

## II. L'axe "Rendez-vous"

A l'issue du dernier Bureau en avril cet axe a été retravaillé. Le comité syndical doit donc valider la nouvelle proposition ci-dessous : format, invités, phasage.

- **Objectifs:**
  - Récolter les avis et les prises de position des acteurs métropolitains, qu'ils soient politiques, institutionnels, économiques ou universitaires, sur les enjeux du Grand Paris et sa gouvernance.
  - Alimenter les travaux des agences et nourrir les réflexions des élus du Forum, à qui ces rendez-vous sont exclusivement destinés.
- **Phasage:** Pour s'adapter aux contraintes électorales, il est proposé d'organiser ces rendez-vous en 2 phases
  - **Phase 1 :** de mai à fin juin à raison d'un rdv toutes les semaines, le mardi à 9h avec les acteurs du Grand Paris des mondes économique, universitaire et de la société civile
  - **Phase 2 :** de septembre à novembre à raison d'un rdv par semaine le mardi à 9h avec les acteurs institutionnels et politiques.
- **Format :** Sous forme de questions-réponses animé par le directeur général du Forum en distanciel sur un outil type Zoom avec un temps d'échanges avec le public constitué des élus du Forum. (1h30 au total)

- **Propositions d'invités :**

### **Phase 1**

- Jean-François Monteils, président du directoire de la SGP
- Stéphane Defay, directeur de Grand Paris Aménagement
- Philippe Subra, géographe, directeur de l'Institut français de Géopolitique
- Cédric Blanchet, président de la Chambre des notaires du Grand Paris
- Plusieurs présidents de grands syndicats sous forme d'audition collective
- François Bourvic, directeur de Marne-au-Bois Aménagement SPL
- Présentation des 1ers résultats des travaux de l'Apur et de l'Institut Paris Région

### **Phase 2**

- Anne Hidalgo, maire de la Ville de Paris
- La ou le président(e) de la Région issu(e) des élections de juin
- Patrick Ollier, président de la Métropole du Grand Paris
- Chaque président des groupes politiques de la MGP
- Un président de département de gauche
- Un président de département de droite
- Jean-Didier Berger et/ou Michel Leprêtre (au nom de l'Alliance des territoires)
- Patrick Jarry (en tant que président de la fédération des EPL)
- Pacôme Rupin, député de Paris
- Philippe Dallier, sénateur de la Seine-Saint-Denis
- Un(e) président(e) d'EPCI de grande couronne

\*\*\*

### **Groupe de travail sur l'alimentation métropolitaine / restauration collective**

*(Point en amont de la réunion du groupe de travail du 4 mai 2021)*

Pour mémoire, le cadrage des travaux défini lors de la réunion de lancement de l'étude sur l'alimentation métropolitaine a ciblé les actions suivantes :

- *Recueillir des données statistiques et chiffrées, afin de mettre en lumière les carences, donc les questions à traiter et les solutions à trouver. Ce recueil de données est indispensable, même si la tâche paraît complexe. Ces données doivent à la fois porter sur les besoins des collectivités, et sur la capacité agricole de la région à répondre à ces besoins, sur l'avancée des collectivités en bio et circuit-court avec des indicateurs économiques (coût du repas, nombre de repas, pourcentage de bio et les différentes filières liées à ces exigences...)*
- *Réaliser un diagnostic non exhaustif sur la base du recueil de données (usagers, entreprises, collectivités)*
- *Réaliser une enquête auprès des collectivités du Forum pour connaître leurs besoins, leurs problématiques et/ou leurs pratiques, leur mode de gestion, mode de distribution des repas*
- *Créer un tour de table avec les autres acteurs de la restauration collective : entreprises, association des directeurs de restauration territoriale Agores*
- *S'appuyer sur les agences Institut Paris Région et Apur, sur l'AMIF et France Urbaine, lesquelles ont déjà mené des enquêtes à ce sujet*
- *Relever les retours sur expérience des acteurs publics précurseurs sur le sujet et ainsi impulser un échange de bonnes pratiques entre collectivités*
- *Organiser des visites de terrain selon les cas*

La phase 1 de l'étude réside dans l'organisation d'entretiens afin de dégager les problématiques, d'entendre les besoins des acteurs pour que dans une seconde phase soient déterminées les actions à mener par le Forum. A ce jour 9 entretiens ont pu être organisés.

Les entretiens encore à venir sont les suivants :

- DRAAF Île-de-France – le 5/05/2021
- ELIOR – à définir
- FCPE – à définir
- PEEP – à définir
- Conseil régional d'Île-de-France – à définir
- Chambre d'agriculture d'Île-de-France – à définir
- Mr le Député Nury - à définir
- ADEME – à définir
- Label Ecocert – à définir
- Alfortville – à définir
- Nogent-sur-Marne – à définir
- Métropole du Grand Paris – à définir

Les points saillants relevés lors des entretiens sont les suivants :

- **Sur les enjeux relevés par nos interlocuteurs :**
  - La restauration collective, acteur du développement économique local, est généralement le premier sujet évoqué
  - La restauration collective au cœur de la transition écologique
  - La restauration collective, acteur indispensable de la santé publique : les collectivités territoriales face à leurs responsabilités
  - La restauration collective, élément essentiel de l'action sociale
- **Sur les contraintes auxquelles les collectivités territoriales sont particulièrement confrontées :**
  - La restauration collective est l'un des reflets des inégalités territoriales
  - La restauration collective ne suscite pas suffisamment l'intérêt commercial des producteurs
  - La formation aux métiers de la restauration collective et la santé au travail
  - La sortie du plastique, défi qui exige une recherche d'alternatives, représente une réelle difficulté de coûts et de logistique, pour la plupart des collectivités territoriales
- **Sur les besoins :**
  - Les collectivités territoriales ont toutes sollicité un échange transversal de bonnes pratiques
  - Les collectivités territoriales sollicitent une réelle solidarité entre elles
  - Les collectivités territoriales, association et secteur privé souhaitent défendre leurs intérêts communs
  - Les collectivités territoriales ont à cœur de défendre l'intérêt général
- **Sur les questionnements récurrents de nos interlocuteurs :**
  - La restauration collective est à géométrie variable, c'est pourquoi se pose la question du mode de gestion
  - Est-ce que selon le mode de gestion, la question du mode de production se pose également ?
  - Quelle est l'échelle pertinente du nombre des repas pour optimiser coût et qualité ?
  - Quelles peuvent être les sources de financements autres que celles de la commune ou de l'intercommunalité ?

\*\*\*

## Groupe de travail sur l'A86

*(Point en amont d'une nécessaire réunion du groupe de travail à programmer)*

Ces derniers mois, la question du devenir de l'A86 a fait l'objet de nombreux échanges entre les collectivités portant l'idée de création d'un atelier dédié à cet axe structurant. Le préfet de Région qui a fait part de sa réserve quant à cette initiative privilégie une réflexion sur l'ensemble du réseau structurant francilien au sein de la conférence stratégique qu'il anime.

Le Forum a inscrit à sa feuille de route un travail de recension des réflexions, études et projets en cours sur cet axe, possiblement complété par une consultation des parties prenantes (collectivités, corporations, société civile, ...) portant sur les attentes de transformation. Ce travail de recension réalisé avec les agences d'urbanisme – IPR, APUR - doit aboutir à une première restitution avant l'été sur la base d'un modus operandi précis qui sera présenté pour validation au groupe de travail A86 au cours du mois de mai (date à préciser). Il doit permettre de réaliser « l'état de l'art » des problématiques, projets et réflexions en cours sur l'A86 afin de produire un fond de données objectif et utile pour toute démarche future portant sur sa transformation.

Parallèlement, le président du syndicat a rencontré ces dernières semaines plusieurs des signataires du courrier initial réclamant la création d'un atelier de l'A86, dont plusieurs présidents de département (d'autres rendez-vous sont prévus au cours de ce mois). Il ressort assez clairement de ces premiers entretiens que **si le devenir de l'A86 constitue un sujet important pour leur territoire, les élus souhaitent ne pas l'appréhender isolément et considèrent qu'il est essentiel d'anticiper et d'évaluer l'impact qu'auront les évolutions structurelles de mobilités déjà programmées (ex : Grand Paris Express) sur l'ensemble du réseau routier structurant francilien (y compris la francilienne).**

Cette approche correspond complètement à celle du « groupe de travail A86 » du Forum, qui dès son démarrage, a inscrit la démarche du syndicat dans la continuité des travaux de la consultation internationale Les Routes du Futur du Grand Paris en précisant que : « la réflexion sur l'A86 ne peut être dissociée des autres axes structurants franciliens et doit notamment être articulée avec les travaux sur le périphérique, les radiales et autres rocadés (franciliennes), compte tenu de leur interdépendance dans les flux de circulation ».

Aussi, pour tenir compte de l'ensemble de ces retours d'élus locaux, des réserves du préfet Guillaume, et obtenir l'adhésion la plus large possible aux travaux du Forum, **le groupe de travail devra prochainement préciser les sujets à traiter dans cette approche plus globale de transformation du réseau à moyen et long terme, et dont l'A86 resterait l'un des principaux secteurs d'enjeux.**

Parmi les problématiques possibles, la question de l'impact du Grand Paris Express et plus largement de la modélisation des grandes transformations à venir (GPE, voies réservées, périphérique, ...) sur le trafic et les usages des grands axes routiers structurants (A86, A104 et rocadés) pourrait constituer une piste intéressante pour les membres du Forum mais aussi pour le tour de table de la conférence stratégique animée par Monsieur le préfet Marc Guillaume.

Par ces travaux, **le Forum souhaite faire perdurer l'esprit des routes du Futur et être le catalyseur auprès de l'Etat des aspirations et des préoccupations de ses collectivités membres** et notamment des communes soucieuses que la transformation nécessaire des grands axes de transport n'impacte pas négativement leurs usagers et leurs riverains mais se fasse dans un esprit « gagnant-gagnant ».